

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00976

Numéro SIREN : 799 087 143

Nom ou dénomination : 4 A Ferronnerie

Ce dépôt a été enregistré le 23/05/2023 sous le numéro de dépôt 2546

4 A FERRONNERIE
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : ZAC de la Cavière 2, Bât. D.2.
83170 CAMPS LA SOURCE

799 087 143 RCS DRAGUIGNAN

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 2 MAI 2023**

NOMINATION DES DIRIGEANTS

L'an deux mil vingt-trois,
Et le deux mai,
A midi (12h),

Mme Pascale CAMARASA, Présidente de la SAS 4 A FERRONNERIE,
Agissant en sa qualité d'associée unique de ladite société, titulaire de 100 actions en pleine propriété,

A préalablement exposé ce qui suit :

. Suite au décès de son époux, associé unique de la société, Mme Pascale CAMARASA a été désignée pour prendre la direction de la Société afin de poursuivre les contrats en cours tout en maintenant l'activité de l'entreprise et conserver les emplois, dans l'attente du règlement définitif de la succession ;

. La succession ayant été définitivement arrêtée suivant acte reçu par Me Floriane PAIN, Notaire à BESSE SUR ISSOLE (83) en date du 29/03/2023, les ayants-droits ont décidé de céder le 3 avril 2023 la pleine propriété des actions leur appartenant dans la SAS 4 A FERRONNERIE au profit de Mme Pascale RICHARD Veuve CAMARASA, qui est devenue à compter de ce jour associée unique propriétaire des 100 actions en pleine propriété ;

. Mme CAMARASA a entamé des négociations et démarches afin de céder la totalité de ses actions, n'étant pas elle-même professionnelle dans ce secteur d'activité et n'ayant aucune compétence pour développer la bonne marche des affaires ;

. Par acte sous seings privés en date de ce jour, elle a cédé la totalité de ses actions au profit de deux cessionnaires, qui interviennent ce jour aux présentes en leur qualité d'actionnaires ;

. La Présidente a été chargée de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte des cessionnaires dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société ; étant ici précisé que la date effective de prise de possession des actions a été convenue, d'un commun accord entre les parties, au 1^{er} mai 2023.

Ceci exposé, et en présence des deux nouveaux associés,

HK

O.L

PC

L'associée unique a pris en conséquence les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire, et rémunération du nouveau Président,
- Nomination d'un Directeur Général, détermination de ses pouvoirs, et rémunération du Directeur Général,
- Changement de forme de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, prenant acte de la démission de Madame Pascale CAMARASA de ses fonctions de Présidente **à compter de ce jour**, nomme en qualité de nouveau Président, pour une **durée illimitée** :

Monsieur KECHICHIAN Haroutioun dit Arthur

Né à ALEP (SYRIE) le 10 Février 1984

De nationalité libanaise

Demeurant 215 Chemin de la Chapelle Notre-Dame de l'Espérance, 83170 BRIGNOLES

M. KECHICHIAN Arthur, présent à l'acte, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées, et déclare n'être frappé d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles de lui interdire d'exercer cette fonction.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide que M. KECHICHIAN Arthur ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DECISION

L'Associée unique décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur ORTEGA Loïc

Né à MARSEILLE (13008) le 25/08/1986

De nationalité française

Demeurant 1151 Route de Rians, 83110 POURRIERES.

La détermination des pouvoirs du Directeur Général présentement nommé est conforme aux dispositions statutaires, ainsi M. ORTEGA Loïc disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président présentement nommé.

Conformément aux dispositions des statuts, M. ORTEGA Loïc ne dispose pas du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

M. Loïc ORTEGA, présent à l'acte, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune interdiction susception de lui interdire d'exercer ces fonctions.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique décide que M. ORTEGA Loïc ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

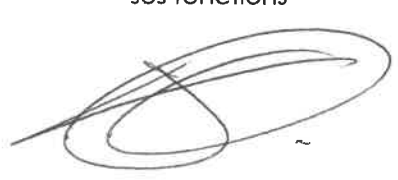
CINQUIEME DECISION

L'Associée unique devra accomplir toutes les formalités relatives à l'inscription en compte des actionnaires, suite à la cession d'actions intervenue ce jour, avec mise à jour des registres obligatoires ; la société perd son caractère unipersonnelle et les associés devront se conformer aux dispositions statutaires, dont ils ont pris connaissance dès avant ce jour.

SIXIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique et les dirigeants présentement nommés.

Mme RICHARD Veuve CAMARASA Pascale Associée unique, Présidente démissionnaire 	
M. Arthur KECHICHIAN Président nommé ce jour déclare accepter ses fonctions 	M. Loïc ORTEGA Directeur Général nommé ce jour déclare accepter ses fonctions 